

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 3 mars 2014

Question écrite urgente

Déménagements internes et réallocations de locaux reconnus amiantés ?

Comment se fait-il que les déménagements internes et les réallocations de locaux se poursuivent continuellement dans le bâtiment 1-3-5 David-Dufour, reconnu il y a quelques années comme le plus amianté de tous les bâtiments abritant des administrations de l'Etat, alors que les travaux de désamiantage n'ont pas été exécutés dans l'ensemble du bâtiment ?